

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2023-05**

Date de la convocation : 12/01/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 20

Membres votants : 19

Le dix-neuf janvier mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, M. MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : AVENANT AU BAIL CONCLU AVEC LA SISA AVETANT

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence « Création, aménagement et gestion de maisons de santé pluriprofessionnelle » ;

Vu la délibération n°2022/57 du conseil communautaire du 02/06/22, confiant délégation au Bureau afin de fixer les tarifs de location des biens communautaires ;

Vu la délibération n°DB2022/65 du Bureau du 29/09/22 approuvant la convention de bail avec la SISA Avetant pour la Maison de Santé de Vouziers ;

Considérant les travaux supplémentaires engagés pour l'intégration d'un cabinet d'orthodontie ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, par 19 voix POUR (M. SINGLIT Benoit ne prenant pas part au vote) :

- D'APPROUVER l'augmentation du loyer à hauteur de cent soixante-dix euros (170€), appliqué à la SISA Avetant pour la maison de santé Avetant.
- DE DELEGUER au Président l'approbation de l'avenant au bail fixant le nouveau montant de loyer à compter de l'installation de l'orthodontiste.
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Benoit SINGLIT

